



Compte rendu Conseil Portuaire 25 Avril 2018

Présents :

Président du Conseil Portuaire, représentant le Président du Conseil Départemental (1 voix) :

- Jean MORIN également PDG de la SPL

Représentants du concessionnaire (2 voix) :

- Jean LEPETIT, administrateur SPL (titulaire)
- Frédérique BOURY, administrateur SPL (suppléante)

Représentant Conseil Municipal St Vaast (1 voix) :

- Gilles AUGER (titulaire)

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Olivier LEMAIGNEN, directeur SPL (titulaire)
- Florent DULOIR, personnel SPL (suppléant sans droit de vote)

Représentant personnel gestion des ports (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER, agence portuaire Nord (titulaire)

Représentants activité pêche (1 voix) :

- Francis LANEELLE (titulaire)

Représentants activité plaisance (5 voix)

- Georges COURTAY (titulaire)
- Lucien POIROT (titulaire)
- Philippe LEMOULT (titulaire)
- Jean RIBY (titulaire)
- Rémy NOEL (suppléant)
- Claude SANTERRE (suppléant sans droit de vote)

Représentant activité commerce (1 voix) :

- Pascal AMIARD (titulaire)

Autres participants :

- Philippe CHARPENTIER
- Secrétaire de séance

Absent :

- Guillaume Villeneuve, activité plaisance, remplacé par Rémy NOEL.
- 2 représentants activité pêche

Introduction :

Jean MORIN demande à Lucien POIROT et Georges COURTAY des excuses en séance pour leur article diffamatoire dans la presse à l'issue de l'AG de L'AUPPSV. Dans ce contexte de critique, Jean Morin indique qu'il

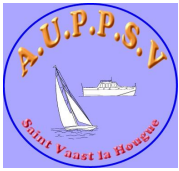
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





fera un service minimum sur les infos qui nous seront communiquées, et qu'il n'a pas confiance en nous. En conséquence il ne tient pas à nous associer à la construction d'annexe spécifique au port de St Vaast à la nouvelle convention de service publique de la SPL.

L'Auppsv ne voit pas d'éléments diffamatoires dans l'article de presse. Elle a déjà répondu par courrier aux injonctions de Mr Jean Morin. Lucien POIROT rappelle que dans le compte rendu de l'Assemblée Générale de la SPL, du 1 Juin 2017, il est fait état d'un équilibre de la SPL alors que St Vaast est bénéficiaire et Portbail est déficitaire.

Commentaires et corrections Compte rendu du 23 Novembre 2017 :

Jean Morin ne veut pas recevoir nos commentaires sur le précédent compte rendu du CP de novembre.

Georges COURTAY demande des précisions sur l'affirmation d'une quote-part de 20% pris en charge par le département pour les travaux d'investissements : Jean MORIN & Olivier LEMAIGNEN répondent que cela ne concernera que des travaux d'investissement lourds comme la remise à niveau de Port Bail (400.000€), l'extension du port de Barneville Carteret. Le remplacement des pontons de SVT n'est pas considéré comme un nouvel investissement mais comme un renouvellement.

Lucien POIROT lit quand même ses corrections et commentaires sur le compte rendu du précédent Conseil Portuaire, document transmis pas mail à l'Agence Portuaire du Nord.

Rapport d'activité 2017 St Vaast :

- Baisse de fréquentation de passage de 6%
- Location à l'année stable
- Cumul des dépenses pour les pontons de SVT de 1.059.800 € (2017+2018) – à noter satisfaction des usagers pour les pontons et passerelles.
- Travaux réalisés sur les pieux : 67.000 € (chiffres arrondis), reste à faire en 2018 71.000 €
- Prévision de 600.000 € pour le dragage (estimation faite sur la base du REX de Granville)
- Soumission et vote à l'unanimité de tarifs pour l'utilisation des cales de mise à l'eau
 - A la semaine 30€
 - Au mois 60€
 - A l'année 180 €
 - Le site Internet de la SPL, en cours de réactualisation, permettra à compter de fin Juin de régler en ligne cette prestation avec fourniture d'un e-billet
 - Mise en place de caméra sur les cales pour surveiller, en différé, leur utilisation. (coût de l'ordre de 10.000€)
 - Etude de solution pour faciliter le stationnement des remorques sur les quais.
 - Implantation prévue d'une Webcam sur la capitainerie montrant l'approche du port.

Comptes de résultats 2017

Détail de certains postes financier par Olivier LEMAIGNEN :

- Recettes diverses : ventes de pontons et catway à port Sinope.
- Entretien mobilier matériel SVT : entretiens des vérins de portes, potence, fournitures diverses et électricité

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- Cotisations SVT : frais d'adhésion au pavillon bleu, Sacem, association des ports de plaisance, passeport escale, Shom.
- Amortissement des pontons sur 20 ans
- Ancien zodiac vendu, et nouvelle unité livrée début avril.
- Provision de 100.000€ en 2017 pour le dragage.
- Pour les charges communes répartition en fonction du nombre d'anneaux
- Malgré nos demandes nous n'avons toujours pas le détail du compte « provisions pour exploitation depuis 2014 »

Echanges :

- Gilles AUGER indique que l'avant-port nécessite également un dragage et une mise à niveau vis-à-vis de la taille grandissante des bateaux de pêche à entretenir.
- Les boues de cette zone représentent un déchet ultime dont le coût de prise en charge est conséquent. (le dragage prévu ne concerne pas cette zone)
- Olivier LEMAIGNEN indique que le département du Calvados a engagé 30 M€ pour la mise à niveau du port de Port en Bessin
- Un projet (abandonné) pour SVT était estimé à 8 M€
- Une réflexion globale municipalité/département est relancée pour un projet correspondant au juste besoin
- Philippe CHARPENTIER insiste sur le fait que les vases du port ne sont pas toxiques (les particules ne dépassent pas les seuils des normes pour les sédiments « naturels »)
- Le centre de débarque de Barfleur est fermé (non conforme aux normes en vigueur)
- Gilles AUGER insiste sur le besoin de maintenir à niveau le centre de débarque, les moyens techniques afin de maintenir l'activité pêche possible sur SVT.
- Jean RIBY demande ce que devient de la potence de levage : Florent DULOIR indique qu'une remise en l'état est lancée (délai 2 mois pour les pièces) + demande d'anneaux d'amarrage dans le mur.
- Francis LANELE indique que les anodes des portes du port sont HS, Florent DULOIR doit les faire remplacer
- Danger représenté par certains engins de pêche professionnels entreposés sur les quais
- Problème des poubelles le long du Quai Vauban
- Etat des échelles sur la digue, Florent DULOIR va faire le nécessaire.
- Suite au compte rendu du Conseil Municipal du 11 Avril, Lucien POIROT souhaite avoir quelques éléments supplémentaires sur le statut du quai Vauban. Jean MORIN indique que le projet du Département s'en tiendra dans un premier temps à la réfection routière du Quai Vauban pour 2019

Un point rapide et dressé pour le port de Tatihou
Séance levée vers 16 h.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsy50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsy50.fr>

